

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2021
3ème séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le mardi 13 avril à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lavit de Lomagne,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 07 avril 2021

Monsieur Christian MAILFERT a été nommé secrétaire de séance.

Etaients présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Chantal GUIRAUD. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Philippe DEL MARCO.
Jean-Louis DUPONT.
René THAU.
André AUZERIC.

Ont donné procuration :

Bertrand TOUSSAINT à Evelyne MEESEMAN.
Sandrine AUDU-BENALI à Evelyne MEESEMAN.
Blandine DELORME à Pierre CAMBOU.
David ARQUIE à Jean-Claude BONNEFOI.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

Marilys LAGARRIGUE.

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 19/04//2021

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 16 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevés de décisions - Observations émises en séance
20210413D01	FINANCES Approbation des Comptes de Gestion 2020 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) et de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) <i>dressés par Monsieur Eric MARTIN, Receveur</i>	Présents : 41 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Les 3 comptes de gestion 2020 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal sont approuvés à l'unanimité.
20210413D02	FINANCES Approbation Comptes Administratifs 2020 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Les 3 comptes administratifs 2020 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal sont approuvés à l'unanimité.
20210413D03	FINANCES Affectation des Résultats 2020	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Les affectations de résultats 2020 proposées sont approuvés à l'unanimité.
20210413D04	FINANCES Vote des taux d'imposition 2021	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Les taux d'imposition 2021 sont maintenus au taux de 2020, soit : - Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % - Taux Foncier Bâti (TFB) : 2% - Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 3.87% - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 15,30%
20210413D05	FINANCES Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021.	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le produit global attendu 2021 de la taxe GEMAPI est arrêté à la somme de 42 000 €, comme en 2020.
20210413D06	FINANCES Vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise 2021	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise d'un montant global de 9 354 932 €, est approuvé à l'unanimité. <u>Intervention dans l'assemblée communautaire :</u> Monsieur Deprince indique ses craintes dans le lancement du PLUI, en matière d'urbanisme. Les communes risquent de perdre en autonomie. M. Salomon rappelle qu'il s'agit d'une compétence obligatoire pour la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et

			qu'il conviendra de travailler avec la Direction Départementale des territoires dès le début du projet. Il précise qu'à ce jour, une large majorité des communes est assujettie au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Ce RNU est très contraignant et ne laisse aucune place à une réflexion préalable et concertée. L'objet d'un PLUI est d'apporter cette réflexion et cette concertation. D'autre part, le PLUI doit permettre un réajustement ou une évolution des PLU ou cartes communales existants sans réduire l'autonomie des communes.
20210413D07	FINANCES Vote du Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2021	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'un montant de 294 617 €, est approuvé à l'unanimité.
20210413D08	FINANCES Vote du Budget Primitif de l'Office Tourisme Intercommunal (OTI) 2021	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2021 de l'Office Tourisme Intercommunal d'un montant de 163 843 € est approuvé à l'unanimité.
20210413D09	AFFAIRES GENERALES Modification et augmentation du fonds de concours communautaire en faveur de la commune de Beaumont de Lomagne pour la création d'un Pôle touristique, économique et culturel à Beaumont de Lomagne	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Au de vu de travaux complémentaires à effectuer dans les futurs locaux de l'école de musique communautaire, il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante, l'attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Beaumont de Lomagne, d'un montant de 420 000 euros au lieu de 400 000 euros initialement prévu, en vue de participer au financement de la création du pôle Touristique, Economique et Culture et de modifier en conséquence la délibération initiale.
20210413D10	AFFAIRES GENERALES Participation de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à l'acquisition de composteurs pour les administrés du territoire	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire approuve la prise en charge, par la Communauté de Communes, de la participation financière des administrés à l'acquisition de composteurs (15 € par administrés).
20210413D11	MARCHE PUBLIC Autorisation à signer le marché Accord-cadre attribué par la CAO pour la fourniture et le transport de Granulats en 2021	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante autorise le Président de la Communauté de Communes à signer le marché pour la fourniture et le transport de granulats, attribué par la commission d'appel d'offre du 8 avril 2021 à l'entreprise ESBTP.
20210413D12	VOIRIE	Présents : 43	Le Conseil communautaire autorise le Président à solliciter les subventions départementales pour le programme de travaux

	Programme de travaux d'investissement voirie - exercice 2021	Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	d'investissement voirie de l'exercice 2021 de 938 800 €.
20210413D13	VOIRIE Programme 2021 de rénovation d'ouvrages d'art	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve le plan de financement prévisionnel du programme « ouvrages d'art 2021 » inscrit au budget primitif 2021 et autorise le Président à solliciter les financements mobilisables, auprès de l'Etat et du Conseil départemental 82.
20210413D14	HABITAT OPAH - Etat des participations pour engagement	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 6 dossiers de propriétaires occupants, pour un montant de 1 000 euros, à la charge de la Communauté de Communes.
20210413D15	HABITAT Aides aux façades des communes (hors Beaumont-de-Lomagne) : réactualisation du Règlement	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve le nouveau Règlement d'aides aux façades des communes (hors Beaumont-de-Lomagne) : - Périmètre : autour des halles à proximité des églises - Montant de l'aide : L'aide intercommunale à la valorisation des façades égale à 35% du coût des travaux et dans la limite de 1 050 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3 000 € HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul).
20210413D16	AFFAIRES GENERALES Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et désignation de délégués communautaires au comité de projet PVD et aux 2 comités de pilotage contrat Bourg-Centre Occitanie (BCO)	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire : - affirme son engagement dans le Programme Petites villes de demain, aux côtés des communes lauréates, Beaumont-de-Lomagne et de Lavit, sur le territoire de la CCLTG ; - approuve la convention d'adhésion ; - autorise le Président à co-signer la convention d'adhésion au programme «Petites Villes de Demain» avec les communes de Beaumont et de Lavit et les partenaires ainsi que tous documents y afférents ; - désigne 3 délégués membres de la Commission Economie Commerce/Artisanat-Attractivité du territoire-Mobilités pour siéger au Comité de projet PVD et aux 2 Comités de pilotage Bourgs-centre (BCO), après appel à candidature effectué par Monsieur le Président : R. Perrault, Y. Meilhan et B. Salomon.
20210413D17	ECONOMIE Aides économiques : fonds L'OCCAL / nouvelle	Présents : 43 Votants : 47	L'assemblée communautaire acte le ré-abondement de l'enveloppe de la CCLTG allouée au fonds L'OCCAL (aides aux entreprises) à

	prolongation du dispositif pour avril-mai 2021 (volet 1 et 2) avec ré-abondement de l'enveloppe	Adoptée à : Unanimité	hauteur de 20 000 €, afin de participer à la prolongation du dispositif L'OCCAL à compter du 1er avril 2021 (avril-mai) sur les volets 1 et 2 selon les nouvelles modalités fixées.
20210413D18	ECONOMIE Aide à l'immobilier d'entreprises - attribution d'une aide à l'EURL AZZOPARDI à Sérignac	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Conformément à son règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises, l'assemblée communautaire approuve l'attribution d'une aide plafonnée à 10 000 € à l'EURL AZZOPARDI de Sérignac, et autorise ainsi la Région Occitanie à apporter une aide complémentaire.
20210413D19	COMMERCE Plan d'Aide au Commerce Territorial (Pacte) : validation de 2 aides / D.DELANTIVY, L.RIVIERE	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Conformément à son règlement d'aide aux commerces, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une dotation de 1 200 € attribué à D. Delantivy « Au Petit panier » (fruits et légumes à Beaumont de Lomagne).
20210413D20	URBANISME Etudes préalables (opportunité et faisabilité) relatives à l'extension de la Zone d'Activité de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne : plan de financement prévisionnel et demandes de subvention auprès d'EPF Occitanie et de l'Etat	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve le lancement des études préalables pour l'extension de la ZA de Bordevieille, son coût et plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et EPF Occitanie et préfinancer l'opération.
20210413D21	URBANISME Etude d'opportunité pour la création d'un pôle socio-économique (tiers lieu-espace coworking & services d'insertion/emploi & France services) : demandes de subvention auprès de la banque des territoires et de l'ademe et réactualisation du plan de financement	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter des subventions auprès de Banque des Territoires et l'ADEME et valide le plan de financement prévisionnel réactualisé.
20210413D22	URBANISME Sécurisation incendie sur la ZA du Blanc de Beaumont-de-Lomagne : plan de financement prévisionnel et demandes de subvention auprès de l'Etat	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve les travaux de sécurisation incendie pour la ZA du Blanc, son coût et plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et préfinancer l'opération ;
20210413D23	AFFAIRES GENERALES Résilience et écosystème numérique : plan de financement prévisionnel et demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire : - approuve la mise en œuvre d'un nouvel écosystème numérique pour la CCLTG, son coût et plan de financement prévisionnel associé ; - sollicite les financements mobilisables auprès de l'Etat et du Département ; - sollicite auprès de l'Etat et du Département l'autorisation de préfinancer l'opération ;

			- inscrit au budget 2021 les crédits nécessaires au financement de cette opération.
20210413D24	AFFAIRES GENERALES Audit financier de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise : plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Etat	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve l'audit financier de la CCLTG, son coût et plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et préfinancer l'opération.
20210413D25	AFFAIRES GENERALES Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2024 avec l'Office de Tourisme Intercommunal de la Lomagne Tarn et Garonnaise et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire approuve le contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2024 avec l'Office de Tourisme Intercommunal et autorise le Président à signer la convention.
20210413D26	ECOLE DE MUSIQUE Acquisition d'équipements pour l'Ecole de Musique communautaire - demande de subvention auprès de l'Etat et plan de financement prévisionnel	Présents : 43 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire approuve le projet d'acquisition des équipements pour l'Ecole de musique, son coût et plan de financement prévisionnel, et autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et préfinancer l'opération.

La séance est levée à 19h30.

**LE PRESIDENT,
Bernard SALOMON**